

<https://memento.ffspeleo.fr/article117.html>



Fédération Française
de Spéléologie

Agrément de Sécurité Civile

- Documents réglementaires -

Date de mise en ligne : dimanche 12 mai 2019

Copyright © Memento du dirigeant FFS - Tous droits réservés

Depuis le 17 octobre 2006, la Fédération Française de Spéléologie, au travers de sa commission secours dénommée "[Spéléo Secours français](#)", est agréée Sécurité Civile pour : « des missions de sécurité civile par délégation : opérations de secours en milieu souterrain, dans les cavités naturelles ou artificielles, noyées ou à l'air libre ». Cet agrément est renouvelable et a été renouvelé les 19 décembre 2012 et 26 novembre 2015.

Cette délégation a permis à la FFS de signer une [Convention nationale d'assistance avec le Ministère de l'Intérieur](#).

Cette convention délègue au "Spéléo Secours français" l'organisation et la mise en œuvre des moyens de secours lors d'accidents survenant en spéléologie.